



LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS

TRÈS IMPORTANT

TRÈS IMPORTANT

TRÈS IMPORTANT

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

CETTE LISTE SE BASE SUR LES INFORMATIONS QUE LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES ONT FOURNIES VOLONTAIREMENT À TRANSPORTS CANADA ET AU REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS. **SON EXACTITUDE NE PEUT PAS ÊTRE GARANTIE.** EN OUTRE, RIEN NE GARANTIT QU'UN VÉHICULE ADMISSIBLE POURRA ÊTRE MODIFIÉ CORRECTEMENT POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES CANADIENNES. IL FAUT COMMUNIQUER AVEC LE **REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (WWW.RIV.CA)** AFIN D'OBTENIR DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE PROCESSUS À SUIVRE QUANT À L'IMPORTATION DE VÉHICULES ACHETÉS AU DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS.

VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LA LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS SUR INTERNET À L'ADRESSE
www.tc.gc.ca/securiteroutiere

ATTENTION: Certains fabricants offrent déjà leurs modèles de véhicules 2009 sur le marché. Toutefois, Transports Canada n'a pas encore reçu d'information des fabricants concernant l'admissibilité au Canada des modèles 2009. Si vous planifiez acheter et importer un modèle 2009, veuillez communiquer directement avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité du véhicule.

EXPLICATIONS

Veuillez lire ces explications soigneusement avant d'acheter un véhicule aux États-Unis.

1. Un véhicule construit selon les normes américaines est un véhicule qui est conçu, fabriqué et certifié par le fabricant d'origine pour respecter toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis. Lorsqu'un véhicule construit selon les normes américaines figure dans la colonne ADMISSIBLES et que des modifications sont nécessaires, il se peut qu'il ne soit pas facilement modifiable. Vous devriez déterminer les coûts ainsi que l'étendue des modifications requises avant d'importer un véhicule au Canada. Les véhicules non modifiables, pour une raison ou une autre, ne doivent pas demeurer au Canada et doivent normalement être exportés. Lorsqu'il n'y a aucune information dans la présente liste concernant un modèle construit selon les normes américaines, vous devez communiquer directement avec le fabricant pour déterminer s'il est admissible ou non. Les fabricants de véhicules américains n'ont pas la responsabilité légale d'informer Transport Canada du statut concernant l'admissibilité de leurs véhicules. Lorsque les fabricants déterminent que certains modèles de véhicules sont inadmissibles pour l'importation au Canada, ils n'ont pas la responsabilité légale d'en expliquer les raisons. Certains en informent Transport Canada sur une base volontaire. Transport Canada n'est pas responsable légalement de la justesse des informations recueillies auprès des fabricants, ni des implications sur le plan de la sécurité ou des coûts reliés à l'importation de ces véhicules américains.

2. Les véhicules admissibles, sauf les motoneiges de compétition, les traîneaux de motoneige et les véhicules tout terrain, doivent être certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine. De plus, les véhicules inscrits aux sections 4 et 10 et certains véhicules de la section 5 doivent être certifiés conformes à ces normes par le fabricant de dernière étape.

Deux critères peuvent être utilisés pour démontrer la conformité :

a) Une étiquette de conformité apposée sur le véhicule au moment de l'assemblage principal,
ou

b) Une lettre du fabricant d'origine et du fabricant de dernière étape (s'il y a lieu) contenant la même information que celle qui apparaîtrait normalement sur l'étiquette de conformité.

3. Les véhicules dont l'état d'origine a été modifié, autre que l'entretien régulier, pourraient ne pas être importables au Canada. Par exemple: fourgon transformé en autocaravane (souvent connue sous le nom d'autocaravane de classe B), fourgon dont la toiture fut surélevée et/ou dont l'habitacle intérieur a été modifié, suspension surélevée ajoutée à une camionnette ou à une voiture de tourisme, etc.

4. Certains véhicules de la section 3 - **Véhicules de tourisme**, de la section 5 **Véhicules de tourisme à usages multiples** et de la section 12 - **Camions** sont marqués des symboles suivants :

(1) d'une flèche (>), ou (2) ([SIE]), ou (3) (>[SIE]). (1) La flèche (>) indique que le véhicule devra être modifié pour recevoir les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant. Ces modifications pourraient aussi être complexes et dispendieuses. (2) Les lettres [SIE] indiquent que le véhicule est soit équipé d'un système d'immobilisation électronique installé par le constructeur, mais que le véhicule est non certifié pour être conforme à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 114 ou ne dispose d'aucun système d'immobilisation électronique. **Veuillez consulter la section 9 des présentes explications pour de plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation.**

MISE À JOUR LE 2008/07/31

SUJET À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS
SAUF ERREURS ET OMISSIONS

(3) Les symboles (>[SIE]) indiquent que des modifications devront être apportées aux ancrages des ensembles de retenues pour enfants, et certaines mesures sont nécessaires en ce qui concerne le système d'immobilisation (voir section 9 pour de plus amples détails). Lorsque la flèche (>) et les lettres ([SIE]) sont placés à la fin d'un groupe où les modèles sont joints par une virgule(,), le mot "et" ou le signe (&), la flèche (>) et les lettres ([SIE]) s'appliquent à tous les modèles de ce groupe.

5. Les sacs gonflables installés en équipement standard sur les véhicules en provenance des États-Unis doivent être fonctionnels au moment de l'inspection par le Registraire des véhicules importés.

6. Tous les véhicules admissibles, incluant tous les types de remorques, les motoneiges construites après le 1er janvier 2001 et les motocyclettes à usage restreint construites après le 1er décembre 2004 doivent porter un Numéro d'Identification de Véhicule (NIV) composé de 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115. Les motocyclettes à usage restreint fabriquées avant décembre 2004, doivent avoir un NIV entre 14 et 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115.

7. SYSTÈME DE RETENUE ACTIF et SYSTÈME DE RETENUE PASSIF: Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte. Le fait que le système de protection soit actif ou passif ne sert pas à déterminer l'admissibilité des véhicules à l'importation au Canada. L'admissibilité est déterminée par la conformité à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada 210 (Ancrages de ceinture de sécurité). Lorsqu'un fabricant a déterminé que le véhicule ne respecte pas les exigences de la norme 210 au moment de sa fabrication, le véhicule ne peut être importé sous aucun prétexte. La législation canadienne ne permet pas que le système d'ancrages de ceinture de sécurité soit modifié.

8. ATTESTATION D'ABSENCE DE RAPPEL: L'attestation d'absence de rappel est obligatoire pour le programme du RIV. Cette attestation doit être envoyée au RIV par l'importateur le plus tôt possible après l'importation du véhicule au Canada. Le formulaire permettant de passer l'inspection fédérale obligatoire (formulaire 2) vous sera envoyé par le RIV seulement lorsque celui-ci aura reçu et accepté votre attestation d'absence de rappel. Afin de connaître les détails concernant les types d'attestation d'absence de rappel acceptés par le RIV, veuillez consulter leur site Internet à l'adresse suivante: http://www.riv.ca/french/html/absence_rappel.html. Veuillez envoyer votre attestation d'absence de rappel au RIV soit par courriel: recall@riv.ca, ou par télécopieur au 1-888-642-9899, ou par la poste au 405 The West Mall, Toronto ON M9C 5K7.

Le symbole (#) indique que le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. S'il ne vous est pas possible de présenter cette attestation, le véhicule échouera automatiquement l'inspection fédérale obligatoire du RIV, ce qui le rendra inadmissible au Canada. Veuillez contacter le fabricant du véhicule afin de vous assurer qu'une attestation d'absence de rappel peut être émise.

9. SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES

Toutes les voitures de tourisme, les véhicules de tourisme à usages multiples, les camions et tous les véhicules à trois roues construits après le 1er septembre 2007, et dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 4 536 kg (10 000 lbs), sauf les véhicules de secours et les fourgons à accès en position debout, doivent être équipés d'un système d'immobilisation électronique conforme à la norme NSVAC 114.

Le système d'immobilisation électronique permet de mettre le moteur du véhicule en marche au moyen d'une clé spéciale ou d'un petit instrument électronique qui est associé au système. Ce type de système, lorsqu'il est activé, rend impossible le démarrage du véhicule sans l'utilisation de la clé autorisée, en immobilisant un ou plusieurs composants des circuits électriques du moteur, par exemple, le démarreur, le circuit d'allumage ou le circuit d'alimentation en carburant.

De nombreux fabricants qui construisent des véhicules pour le marché américain munissent certains de leurs véhicules d'un système d'immobilisation électronique conforme à la *Norme de la sécurité des véhicules automobiles canadienne* - 114 (NSVAC 114). Dans certains cas, le système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114 est offert seulement en option par le fabricant. En outre, plusieurs véhicules construits pour le marché américain ne sont pas munis d'un système d'immobilisation électronique ou sont équipés d'un système d'immobilisation électronique non conforme à la norme NSVAC 114.

Trois situations sont donc possibles en fonction du type de système d'immobilisation :

1. Système d'immobilisation électronique d'origine conforme à la norme NSVAC 114

Les véhicules équipés de tels systèmes n'ont pas besoin d'inspection ou de modifications spéciales. Ils sont répertoriés comme étant admissibles.

2. Système d'immobilisation électronique d'origine, mais non conforme à la norme NSVAC 114

Ces véhicules qui ne sont pas conformes à la norme NSVAC 114, sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Pour les véhicules munis d'un système d'immobilisation

MISE À JOUR LE 2008/07/31
SUJET À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS
SAUF ERREURS ET OMISSIONS

électronique, il faudra confirmer la présence du système au moment de l'inspection du RVI, de l'une des façons suivantes :

- Présentation de l'entente d'achat du véhicule dûment rempli montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
- Présentation de l'autocollant apposé sur le véhicule (Monroney label) montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
- Une lettre du constructeur montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
- Autre type d'information affichée sur le véhicule ou sur la clé de contact permettant de bien identifier un tel système.

3. Absence de système d'immobilisation

Ces véhicules sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Ces véhicules devront être munis d'un système d'immobilisation qui est conforme à la norme nationale du Canada CAN/ULC-S338-98, intitulée Norme sur les systèmes et les appareillages de prévention du vol de véhicules automobiles : immobilisation électronique (mai 1998) et publiée par les Laboratoires des assureurs du Canada, avant leur présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province.

Au moment de l'inspection fédérale obligatoire à l'un des centres d'inspection du RIV, l'importateur doit présenter la facture originale (et en remettre une copie au RIV) confirmant l'installation d'un système électronique d'immobilisation conforme à CAN/ULC-S338-98, tel que mentionné ci-haut. La facture doit clairement faire mention, du nom et de l'adresse de l'installateur du système, de la date d'installation, de la conformité du système à CAN/ULC-S338-98 et du numéro d'identification du véhicule (NIV).

Les importateurs devraient prendre connaissance des points suivants **avant** d'acheter un véhicule aux États-Unis :

- Il n'existe aucune garantie qu'un système d'immobilisation du marché secondaire peut être installé sur le véhicule,
 - Certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut avoir une influence sur la garantie du véhicule,
 - Certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut influencer la performance de certains éléments de l'équipement de sécurité du véhicule,
 - Les installateurs certifiés de systèmes d'immobilisation du marché secondaire conformes à la norme CAN/ULC-S338-98 pourraient ne pas être disponibles dans votre localité,
 - Les modifications pourraient être coûteuses.
- L'importateur s'engage dans le processus d'importation à ses propres risques et Transports Canada n'assume aucune responsabilité.

Transports Canada n'appuie aucune marque de systèmes d'immobilisation électroniques ni aucun installateur. Pour de plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation et les installateurs, vous pouvez contacter le Vehicle Security Installation Bureau (VSIB) (<http://www.vsib.ca/index.html>) ou le Bureau d'assurance du Canada (<http://ibc.ca/>). D'autres organisations peuvent également fournir des renseignements.

10. Attention : Les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, fabriquées après le 1er septembre 2007.

Toutes les remorques fabriquées à partir du 1er septembre 2007 et importées au Canada, doivent être munies d'un dispositif de protection conforme à la norme NSVAC 223 "Dispositifs de protection arrière".

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception :

- a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire;
- b) des remorques à châssis surbaissé; et
- c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. Avant d'acheter ou d'importer une telle remorque, nous vous prions de vérifier son admissibilité en consultant la section 11 de ce document.

TABLE DES MATIERES

SECTION (1)	REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS
SECTION (2)	GÉNÉRAL
SECTION (3)	VOITURES DE TOURISME
SECTION (4)	LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES
SECTION (5.1)	AUTOCARAVANES CLASSE A ET CLASSE C
SECTION (5.2)	AUTOCARVANES CLASSE B
SECTION (5.3)	VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (dont les fourgonnettes et mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions / voir section 12)
SECTION (5.4)	VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions / voir section 12)
SECTION (5.5)	VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
SECTION (5.6)	FOURGONNETTES DE VOYAGE
SECTION (6)	AUTOBUS
SECTION (7)	AUTOBUS SCOLAIRES
SECTION (8)	MOTOCYCLETTES
SECTION (9)	MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT
SECTION (10)	VÉHICULES AMBULANCIERS
SECTION (11)	REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG.
SECTION (12)	CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
SECTION (13)	MOTONEIGES

SECTION (14) VÉHICULES À BASSE VITESSE

**SECTION (15) VÉHICULES ENDOMMAGÉS
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES**

Le 12 avril 1995, une nouvelle Loi sur la sécurité automobile et un nouveau Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles furent proclamés. Cette nouvelle loi permet l'importation au Canada de véhicules construits et certifiés selon les lois américaines, pour la vente sur le marché américain, pourvu qu'à la date de fabrication ces véhicules aient été conformes à certaines normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) telle la norme NSVAC 210 sur l'ancrage des ceintures de sécurité. La nouvelle législation permet aussi certaines modifications aux véhicules importés (pare-chocs, ancrage pour les systèmes de retenue pour enfants, phares de jour, ajout de certaines étiquettes). Afin de contrôler l'importation des véhicules achetés sur le marché de détail aux États-Unis, Transports Canada a retenu les services d'une compagnie appelée Registraire des véhicules importés. Son rôle est d'établir et d'opérer un système d'inspection et de vérification de la conformité de ces véhicules importés. Ce système constitue un processus fédéral étroitement contrôlé veillant à ce que les véhicules construits selon les normes des États-Unis soient enregistrés, inspectés et vérifiés dans le but d'assurer leur conformité aux normes de sécurité fédérales canadiennes avant leur immatriculation par les provinces et les territoires canadiens.

Ce programme comporte certains avantages pour les Canadiens:

- ** une assurance quant à la sécurité des véhicules importés sur les routes canadiennes,
- ** la possibilité d'effectuer certaines modifications sur les pare-chocs, les phares de jour, les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfants, et l'ajout de certaines étiquettes après l'entrée du véhicule au Canada,
- ** l'établissement d'un système d'aide aux importateurs, incluant un service téléphonique bilingue sans frais (1-888-848-8240)
- ** l'établissement d'une banque de données complète et précise couvrant les véhicules importés
- ** un système qui facilite l'application des règlements par Transports Canada
- ** un système qui permet aux provinces et territoires de s'assurer de la conformité des véhicules aux normes de sécurité canadiennes avant leur immatriculation au Canada.

Lors de la présentation du véhicule à la frontière il vous faudra fournir le titre de propriété ("Title"), les documents relatifs à son achat ainsi qu'un permis de conduire valable ou un passeport. Vous devrez aussi fournir une preuve (étiquette de conformité ou lettre du fabricant) indiquant qu'au moment de son assemblage principal le véhicule était conforme aux normes fédérales américaines de sécurité des véhicules automobiles. L'importateur doit être en mesure d'acquitter les frais associés au Registraire des véhicules importés, les droits de douanes et les taxes applicables - les cartes Visa, Mastercard, AMEX, les chèques certifiés ou les mandats sont acceptés. Une attestation d'absence de rappel ou la preuve que les rappels furent effectués aux États-Unis doit être envoyée au Registraire des véhicules importés le plus tôt possible avant, pendant ou après l'importation. Afin de connaître les détails concernant les types d'attestation d'absence de rappel acceptés par le RIV, veuillez consulter leur site Internet à l'adresse suivante: http://www.riv.ca/french/html/absence_rappel.html. Vous pouvez faire parvenir votre attestation d'absence de rappel au Registraire soit par courriel: recall@riv.ca, ou par télécopieur au 1-888-642-9899, ou par la poste au 405 The West Mall, Toronto ON M9C 5K7.

Les frais payables au Registraire des véhicules importés sont de 195\$ (plus TPS) aux points d'entrée désignés et non-désignés, dans toutes les provinces sauf au Québec où les frais s'élèvent à 195\$ (plus TPS et TVQ). La liste des points d'entrée désignés se trouve au bas de la présente page. L'importateur doit assumer les frais liés aux modifications qui pourraient être nécessaires sur le véhicule. Des frais additionnels sont aussi imputables si le véhicule ne peut être présenté pour inspection à l'intérieur de la période prescrite de 45 jours suivant la date d'importation.

BUREAUX DÉSIGNÉS DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Bathurst (N.-B.) (201)
 Clair (N.-B.) (216)
 Edmundston (N.-B.) (213)
 Gillespie Portage (N.-B.) (219)
 Grand Falls (N.-B.) (217)
 St. Léonard (N.-B.) (218)
 St. Stephen (N.-B.) (0-211)
 Woodstock (N.-B.) (212)

RÉGION DU SUD DE L'ONTARIO

Fort Érié (Ont.) (410)
 Niagara Falls (pont de Queenston) (Ont.) (427)
 Sarnia (Ont.) (440)
 Windsor (Ont.)
 pont Ambassador (453)
 tunnel de Windsor (452)

RÉGION DU QUÉBEC

Armstrong (Qc) (329)
 Lacolle (Qc) (351)
 Rock Island (Qc) (314)
 St-Armand-Philipsburg (Qc) (328)
 Stanhope (Qc) (354)

RÉGION DES PRAIRIES

Boissevain (Man.) (507)
 Emerson (Man.) (502)
 Sprague (Man.) (505)
 Climax (Sask.) (619)
 North Portal (Sask.) (602)
 Regway (Sask.) (607)
 Coutts (Alb.) (705)

RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO

Cornwall (Ont.) (409)
 Fort Frances (Ont.) (478)
 Lansdowne (Ont.) (456)
 Pigeon River (Ont.) (475)
 Prescott (Ont.) (439)
 Sault-Sainte-Marie (Ont.) (441)

RÉGION DU PACIFIQUE

Huntington (C.-B.) (817)
 Kingsgate (C.-B.) (818)
 Osoyoos (C.-B.) (819)
 Pacific Highway (C.-B.) (813)

SECTION 2 - GÉNÉRAL

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
Tous les véhicules de QUINZE ANS ET PLUS (sauf les autobus)	Tous sont admissibles. Voir notes.		L'importateur doit démontrer que le véhicule a quinze (15) ans ou plus d'après le mois et l'année de fabrication.
Autobus fabriqués AVANT le 1er janvier 1971	Tous sont admissibles. Voir notes.		L'importateur doit démontrer que l'autobus a été fabriqué avant le 1er janvier 1971.
Autobus fabriqués APRÈS le 1er janvier 1971	Voir Notes.	Voir Notes.	Voir Section 6 - Autobus et Section 7 - Autobus scolaires
Camionnettes et camions, chariots dépanneur, remorques (incluant les remorques avec freins à air comprimé, les compresseurs à air, les fendoirs à bois et les déchiqueteurs mobiles, etc.), de MOINS DE QUINZE (15) ANS.	<p>Toutes les remorques et tous les camions fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 sont admissibles.</p> <p>Toutes les remorques dont le PNBV est de 4536 kg ou moins sont admissibles.</p> <p>Pour les remorques dont le PNBV est de plus de 4536 kg et qui furent fabriquées APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la section 11.</p> <p>Tous les camions dont le PNBV est de plus de 4536 kg sont admissibles.</p> <p>Pour les camions dont le PNBV est de 4536 kg ou moins et qui furent fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la section 12.</p> <p>VOLVO: Voir notes. MERCEDES-BENZ: Voir notes.</p> <p>GENERAL MOTORS: Pour les lettres de rappel, voir la colonne des notes</p>	Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule, sont inadmissibles.	<p>See explanations sections.</p> <p>VOLVO: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous désirez importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour l'importation, et pour faire la demande de la lettre d'admissibilité requise au moment de l'importation.</p> <p>MERCEDES-BENZ: Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz. Les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite</p> <p>GENERAL MOTORS: GM nous a avisé que pour faire la demande d'une lettre de rappel, vous devez communiquer avec le groupe Vehicule Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada.</p>
Véhicules utilitaires sportifs, Fourgonnette de Voyage, Fourgonnette de Conversion et Véhicules modifiés pour les personnes handicapées	Voir Notes.		Il y a de nombreuses restrictions à ces types de véhicules. Veuillez lire la section 5 soigneusement.
Véhicules automobiles		Aucun n'est admissible.	

SECTION 2 - GÉNÉRAL (suite)

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
prêt-à-monter (kit cars) de MOINS DE QUINZE (15) ANS (assemblés ou non assemblés)			
Véhicules de Compétition	Tous les modèles		Les véhicules de course sont destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé. Pour être exemptés du programme RVI, ces véhicules doivent: (1) porter une étiquette apposée par le constructeur déclarant, dans les deux langues officielles, qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé, ou (2) être accompagnés d'une déclaration signée indiquant clairement qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé. Cette déclaration DOIT provenir d'un organisme de réglementation de la compétition automobile tel que FIA, AMA, CART, etc.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME

MODÈLES 1993 ET PLUS RÉCENTS

(Voir la section 2 (général) pour les véhicules âgés de quinze (15) ans ou plus, tel que déterminé par la mois et l'année de sa fabrication)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACURA			VOIR HONDA
ALFA ROMEO	1992 À 1994 Spider 1994 ET 1995 164LS 1994 ET 1995 164 Sportiva	Tous les autres modèles de véhicules sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. Aucune voiture Alfa Romeo n'a été construite pour les États-Unis après 1995.
ASTON MARTIN	1992 À 2009 Tous les modèles		Voir la section des explications générales.
AUDI	AUDI 1992 À 1994 V8 Quattro> 1992 À 1994 100, 100S, 100CS Quattro> 1992 À 1994 S4 Quattro Sedan> 1993 ET 1994 90S, 90CS, 90CS Quattro> 1995 90, 90 Sport> 1995 A6 Quattro Familiale> 1995 S6 Quattro Sedan> 1996 À 2000 A4 Sedan, A4 Sedan Quattro> 1996 À 2000 A6 Sedan, A6 Sedan Quattro> 1997 À 2000 A8> 1998 À 2001 A4 Familiale et Familiale	1992 À 1994 100CS Quattro Familiale 1994 100S Familiale 1995 S6 Familiale, Familiale Quattro 1995 À 1997 A6 Familiale 1996 ET 1997 A6 familiale Quattro 1998 A6 Familiale & Familiale Quattro	Voir les explications générales sur la page couverture. 2000 TT (certains modèles): VW de l'Amérique a indiqué que le dossier du siège doit être remplacé afin d'être conforme à la norme NSVAC 210.1 (systèmes de retenue pour enfant). L'importateur devrait contacter VW de l'Amérique avant d'importer le véhicule au Canada afin de vérifier le coût des modifications qui peuvent s'avérer dispendieuses.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Quattro> 2000 TT Coupé (voir notes)> 1992 À 2009 Tous les autres modèles de voitures, à l'exception de ceux figurant dans la colonne des inadmissibles		
BENTLEY	1992 À 2008 Tous les modèles (voir note 1) 2009 Tous les modèles (voir note 2)		Voir la section des explications générales. NOTE 1: Bentley exige que TOUTES les modifications soient effectuées par un concessionnaire canadien Bentley autorisé. Veuillez entrer en contact avec un concessionnaire Bentley du Canada pour déterminer les coûts exacts des modifications. NOTE 2: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
BMW	1993 À 2009 Tous les modèles sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles.(Voir note 1)	1995 M3	Voir la section des explications générales. Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.
CHRYSLER PLYMOUTH/DODGE/ EAGLE/JEEP	1996 Viper coupé avec deux sacs gonflables 1992 À 2008 Toutes les autres voitures de la compagnie Chrysler Corporation sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles (voir notes) 2009 Tous les modèles (voir note 1)	1994 ET 1995 Lebaron Sedan 1992 Monaco 1992 Premier 1994 ET 1995 Shadow / Sundance si équipé d'un système de retenue passif 1994 ET 1995 Spirit/Acclaim 1992 À 1996 Viper Roadster	Voir la section des explications générales. Des trousse de quincaillerie pour l'ancrage des sièges pour enfants sont disponibles chez tous les concessionnaires Chrysler. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
DAEWOO	1998 À 2002 Tous les modèles		
DAIHATSU		Toutes les voitures Daihatsu sont inadmissibles.	
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FERRARI # (voir notes)	1993 À 2001 Tous les modèles Ferrari américains (Des modifications aux ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant peuvent être requises. Veuillez vérifier auprès du fabriquant.) > 2002 À 2009 Tous les modèles Ferrari américains sont admissibles au Canada.		<p>Voir la section des explications générales.</p> <p>Ferrari d'Amérique du Nord, Inc. demande à tous les importateurs d'entrer en contact avec un concessionnaire Ferrari du Canada pour déterminer la nature et les coûts exacts des modifications requises et exige que TOUTES les modifications soient effectuées par un concessionnaire Ferrari canadien autorisé.</p> <p>Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. veuillez contacter Ferrari d'Amérique du Nord, Inc. aux É-U. au 1-201-816-2600, une fois les modifications effectuées par un concessionnaire Ferrari canadien autorisé et l'inspection du véhicule complétée.</p> <p>Pour obtenir les coordonnées des concessionnaires Ferrari, veuillez visiter le site Internet suivant: www.ferrariusa.com</p> <p>#: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.</p>
FIAT		Toutes les voitures Fiat sont inadmissibles.	
FORD MERCURY / LINCOLN	2001 ET 2002 Escort sedan & familiale> 2001 ET 2002 Escort ZX2 Coupé> 2007 ET 2008 Ford Crown Victoria - code de carrosserie P70, P71 et P72 dans les positions 5,6 et 7 du VIN, construits APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2009 Ford Crown Victoria, [SIE] (voir notes) 1992 À 2009 Tous les autres modèles, à l'exception de ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles	1992 ET 1993 Thunderbird 1992 ET 1993 Cougar 1992 À 1994 Capri	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
GENERAL MOTORS / SATURN	<u>CHEVROLET</u> 1997 ET 1998 Cadillac Catera> CADILLAC: Si les huit derniers caractères du NIV sont WR083596 ou plus élevés, aucune modification n'est requise pour l'ancrage des sièges pour enfants 1992 À 2008 Tous les autres modèles General Motors/Saturn (si fabriqués		<p>Voir la section des explications générales. Les voitures GM suivantes peuvent être importées seulement si les sièges avant sont équipés de dossiers réglables (manuellement ou électriquement). Si elles n'en sont pas équipées, les sièges avant devront être remplacés par des sièges à dossiers inclinables aux deux positions avant:</p> <p><u>CHEVROLET</u></p>

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>APRÈS le 1er septembre 2007: [SIE] voir notes), sauf ceux figurant dans la colonne des inadmissibles. 2008 Aveo avec l'option code BAH (identifié sur l'étiquette d'identification des pièces de service situé dans le coffre à gants). 2008 Saturn Astra 2008 Pontiac G8 2009 Tous les modèles GM/Saturn.</p> <p>LETTRE DE RAPPEL: voir la colonne des notes</p>		<p>1992 À 1994 Cavalier sedan & familiale 1992 Celebrity familiale</p> <p><u>BUICK</u> 1992 À 1996 Century sedan & familiale 1992 À 1995 Skylark sedan</p> <p><u>OLDSMOBILE</u> 1992 Cutlass Calais sedan 1992 À 1996 Cutlass Ciera sedan & familiale 1993 À 1995 Achieva sedan</p> <p><u>PONTIAC</u> 1992 6000 sedan et familiale 1992 À 1995 Grand AM sedan 1992 À 1994 Sunbird sedan et familiale</p> <p>Les véhicules suivants sont admissibles mais les glissières des sièges devront être remplacées par des pièces canadiennes. 1994 Regal sedan 1994 Cutlass Supreme sedan 1994 Grand Prix sedan LETTRE DE RAPPEL: General Motors exige que pour faire la demande d'une lettre de rappel, les importateurs doivent communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada.</p> <p>[SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.</p> <p>La plupart des véhicules GM américains, à l'exception du Chevrolet Aveo, du Pontiac Vibe et du Saturn Astra peuvent être munis d'un interrupteur permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Veuillez contacter votre concessionnaire GM avant de vous procurer un véhicule GM américain afin d'obtenir de plus amples informations.</p>
GEO	<p>1997 et modèles précédents de Metro 1993 À 1996 Prizm 1992 ET 1993 Storm 1997 Tous les autres modèles</p>	<p>Toutes les autres voitures Geo sont inadmissibles.</p>	<p>Voir la section des explications générales. Les voitures de tourisme GEO ont été discontinuées après le modèle 1997. VOIR GENERAL MOTORS POUR LES MODÈLES 1998 ET PLUS RÉCENTS. Les véhicules équipés d'un système de retenue passif ne sont pas conformes à l'article 210, Ancre</p>

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			des ceintures de sécurité. Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte.
HONDA / ACURA	1992 À 2008 Tous les modèles. 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
HYUNDAI	1992 À 2009 Tous les modèles, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] voir notes		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
ISUZU	1992 ET 1993 Impulse 1992 ET 1993 Stylus	Toutes les autres voitures Isuzu sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. Isuzu ne fabrique plus de voitures depuis 1993.
JAGUAR	1992 À 2009 Tous les modèles. (voir notes)		Voir la section des explications générales. Le fabricant a avisé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être complétées par un concessionnaire Jaguar Canada autorisé. Le fabricant a aussi indiqué que lorsque les modifications et tous les rappels sont complétés, votre concessionnaire Jaguar local vous remettra une lettre officielle de rappel de Jaguar Canada. Veuillez contacter un concessionnaire Jaguar Canada autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Une liste des concessionnaires Jaguar est disponible à l'adresse suivante: http://www.jaguar.ca/ca/en/jaguar_ownership/locate_dealer/Locate_A_Dealer.htm
KIA	2000 Sephia> 2001 Sephia 2002 À 2006 Spectra 2001 À 2006 Rio 2001 À 2006 Optima & Magentis 2004 ET 2006 Amanti 3.5L 2007 ET 2008 Amanti 3.8 L 2007 ET 2008 Rondo, si fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Rio, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Spectra, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Magentis / Optima, si fabriquées après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2009 Tous les modèles (voir note 1)	Toutes les autres voitures Kia sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
LAMBORGHINI	<i>2002 À 2009 Tous les modèles (voir</i>	<i>Tous les autres modèles.</i>	<i>Voir la section des explications générales.</i>

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<i>note 1).</i>	<i>Voir Note 2</i>	<p>Note 1: Veuillez contacter Lamborghini Canada pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.</p> <p>Lamborghini Canada a informé Transport Canada que toutes les modifications doivent être effectuées par un détaillant autorisé par Lamborghini Canada, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Lamborghini Canada.</p> <p>Nous vous prions de soumettre vos demandes par écrit à: compliance@lamborghini.ca</p>
LEXUS			VOIR TOYOTA
London Taxis North America Inc.(LTNA)	2006 (jusqu'à août 2006) et tous les modèles précédents fabriqués pour le marché américain.	Tous les autres modèles	Voir la section des explications générales.
LOTUS	1994 ET 1995 Esprit S4 1995 Esprit S4S 1997 À 2004 Esprit V8	Toutes les autres voitures Lotus sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales.
MASERATI	2002 À 2004 Coupé, Coupé F1, Spyder & Spyder F1 2005 ET 2006 Coupé, Coupé F1, Spyder, Spyder F1, Gransport & Quattroporte F1 2007 À 2009 Tous les modèles	Toutes les autres voitures Maserati sont inadmissibles.	<p>Voir la section des explications générales.</p> <p>Le fabricant a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un concessionnaire Maserati.</p> <p>Veuillez contacter un concessionnaire Maserati pour déterminer la nature et les coûts des modifications.</p>
MAZDA	1995 À 2000 Millenia> 1992 À 2008 Tous les autres modèles, sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles 2009 Tous les modèles (voir note 1)	1992 626 1992 À 1994 323 / Protégé 4 portes	<p>Voir la section des explications générales.</p> <p>Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.</p>
MERCEDES-BENZ # (voir notes)	2002 À 2009 Tous les modèles sauf ceux indiqués dans la colonne des inadmissibles (voir note 1)	1993 À 2001 Voir note 2 2007 À 2009 Les véhicules Mercedes-Benz équipés du système "Distronic Plus".	<p>NOTE 1: Veuillez contacter le fabriquant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.</p> <p>Transports Canada devrait recevoir des clarifications supplémentaires de la part de Mercedes-Benz Canada sous peu.</p> <p>Note 2: Certains modèles sont inadmissibles car ils ne peuvent être modifiés afin de</p>

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			respecter les exigences de la norme canadienne de sécurité sur les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant. Veuillez communiquer avec Mercedes-Benz Canada à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite pour de plus amples détails. #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.
MERCURY			VOIR FORD
MINI	2002 À 2009 Tous les modèles (Voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.
MITSUBISHI	2000 Galant et Eclipse> 1992 À 2008 Tous les modèles, sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. Si le véhicule fut fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2009 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
NISSAN / INFINITI	2007 ET 2008 350Z fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Maxima fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 1992 À 2008 Toutes les autres voitures sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles 2009 Tous les modèles	1992 ET 1993 Sentra avec un système de retenue passif (voir notes)	Voir la section des explications générales. Les véhicules équipés d'un système de retenue passif ne sont pas conformes à l'article 210, Ancrage des ceintures de sécurité. Un système de protection passif est identifié par sa ceinture- boudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9.
PEUGEOT		Tous les modèles sont inadmissibles	Voir la section des explications générales.
PLYMOUTH			VOIR CHRYSLER
PORSCHE	1992 À 1996 Tous les modèles 1997 ET 1998 Boxster 1997 ET 1998 911 1999 À 2009 Tous les modèles	1997 ET 1998 Toutes les autres voitures Porsche sont inadmissibles	Voir la section des explications générales. 2008 ET 2009 COURROIES

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	(modèles 2008 et 2009: voir notes)		D'ATTACHE/SYSTÈMES DE RETENUE: Tous les modèles 911 non-Décapotables sont équipés des courroies d'attache requises. Toutefois, les ancrages sont recouverts d'un tapis et ne sont donc pas visibles. Le tapis devra être coupé afin de libérer les ancrages. De plus, les étiquettes requises ne sont pas apposées sur le revêtement.
RENAULT		Tous les modèles	Voir la section des explications générales.
ROLLS ROYCE	1993 À 1995 Silver spur II MPV touring limousine> 1992 À 2008 Tous les autres modèles. 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
SAAB	1992 À 2009 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
SATURN			VOIR GENERAL MOTORS
STERLING		TOUTES LES VOITURES STERLING SONT INADMISSIBLES	Voir la section des explications générales.
SUBARU	1992 À 1996 Justy 1992 À 1996 Legacy 1992 À 1994 Loyale 1992 À 1996 SVX 1993 À 1996 Impreza 1997 À 2007 Tous les autres modèles fabriqués avant le 1er septembre 2007, sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. 2007 ET 2008 Impreza, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 STI, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Legacy 2008 Outback 2009 Tous les modèles	1992 À 1996 Toutes les autres voitures Subaru sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9.
SUZUKI # (voir notes)	1995 À 2001 Swift 1995 À 2002 Esteem 2002 À 2007 Aerio 2004 À 2006 Verona 2007 ET 2008 SX4, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Foreza/Reno, [SIE] (voir notes) 2009 Tous les modèles (voir note 1)	Toutes les autres voitures Suzuki sont inadmissibles	Voir la section des explications générales. #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
TOYOTA/LEXUS	1992 À 2007 Toutes les autres voitures fabriquées avant le 1er septembre 2007, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles. 2008 Avalon	1992 Corolla 1992 À 1994 Tercel / Paseo 2000 SC400/300	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2008 ET 2009 Camry 2008 ET 2009 Camry HV 2008 Camry Solara 2008 Yaris Sedan, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Yaris Hatchback, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 ET 2009 Corolla, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Prius, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 ET 2009 Matrix, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) LEXUS 2008 LS460L / 460 2008 LS600hL 2008 ES350 2008 GS350 / 460 2008 GS450h 2008 SC430 2008 IS250 / 350 2008 IS F 2002 À 2009 Tous les modèles Scion, si fabriqués après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes) 2009 Tous les autres modèles Toyota et Lexus (voir note 1)		modifications requises aux autres modèles 2009.
VOLKSWAGEN	VOLKSWAGEN 1992 Fox et Fox GL / Golf GL GTI et GTI 16V / Jetta, GL, Carat, GLI 16V et WLE GL / Passat, CL, WLE CL, GL et WLE GL> 1993 WLE Fox WLE Fox GL / Golf GL GTI / Jetta GL et GLS / Passat, GL, GLS et GLX> 1994 Corrado> 1994 Golf III GL (2&4 portes), Golf III LTD. Edition / Jetta III, GL, GLS, GLX et LTD. Edition / Passat GLX> 1995 Golf III, 'Price Leader', GL, Sport, City et Celebration Edition GTI-VR6> 1996 Golf GL, TDI, GTI et GTI-VR6> 1997 À 2000 Golf (Tous les modèles)(voir notes)> 1998 New Beetle (voir Notes)> 1998 À 2000 Passat (Tous les modèles) (voir notes)> 2000 Jetta (Tous les modèles)> 1992 À 2009 Toutes les autres voitures, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles	1992 ET 1993 Corrado	Voir la section des explications générales. 1998 Beetles dont les six derniers chiffres du numéro d'identification du véhicule sont inférieurs à 007203 requièrent une modification aux ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant. 1999 et 2000 Golf (nouveaux modèles) et 1998 à 1999 Passat familiale (Tous les modèles) l'ancrage pour siège d'enfant doit être modifiés. VW nous avise qu'il faut changer le dossier du siège.
VOLVO	1993 À 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Note 1: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada.</p> <p>Veillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.</p> <p>Veillez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants Volvo au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules Volvo des États-Unis.</p>

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VOITURES DE TOURISME QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE, SONT INADMISSIBLES.

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES

LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACCUBUILT INC.	2000 À 2009 Limousines sur Cadillac DES avec une extension de 6".	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
AHA AUTOMOTIVE DESIGN	1994 À 2006 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement)Maximum: 120" extension	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
AMERICAN CUSTOMS COACHWORKS INC., AMERICAN LIMOUSINE MANUFACTURING INC.	1993 À 2000 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement) maximum: 100" extension. 1996 À 2000 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement).Maximum: 120" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
CCE INC., EUREKA COACH, COLLINS PROFESSIONAL CARS, MILLER	1992 À 1997 Corbillards sur Cadillac et Lincoln 1992 À 1997 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement). Maximum: 100" extension	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
METEOR			
CLASSIC LIMOUSINES	1994 À 2001 Limousines sur Cadillac Maximum: 130" extension. 1994 À 2001 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement). Maximum: 120" extension. 2002 Limousines sur Cadillac, maximum: 100" extension	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
DABRYAN COACH BUILDERS INC.	1993 À 2009 Limousines sur Cadillac, maximum: 130" extension (4 portes seulement). 1993 À 2009 Limousines sur Lincoln (4 et 6 portes). Maximum: 120" extension. 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford excursion. Maximum: 140" extension. 2004 À 2008 Limousines/autobus sur Lincoln Navigator. Maximum: 140" extension. 2007 ET 2008 Ford E250 camionnette de luxe 2007 ET 2008 Limousines/autobus Ford Expédition, Maximum 140" d'extension	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
EAGLE COACH COMPANY	1992 À 2006 Corbillards sur Cadillac et Lincoln. Maximum: 36" extension d'empattement 2003 et plus récents de corbillards GM Venture & Uplander / Pontiac SV6 / Saturn Relay et Buick Terraza, 10" prolongation du corps arrière.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
EXECUTIVE COACH BUILDERS INC.	1994 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension 1997 À 2005 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion. Maximum 140" d'extension. 2004 À 2008 Limousines/autobus sur Lincoln Navigator. Maximum 140" d'extension 2007 ET 2008 Limousines/autobus sur Expeditions. Maximum 140" extension 2007 ET 2008 Limousines sur Lincoln Town Cars. Maximum 120" extension	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
FEDERAL COACH	1992 À 2008 Corbillards sur Cadillac et Lincoln: Maximum: 29" extension. 1992 À 2008 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension 1994 À 2008 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
INTERNATIONAL ARMOR & LIMOUSINE MFG.	1995 À 2000 Limousines sur Cadillac (4 portes seulement). Maximum: 100" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
KRYSTAL ENTERPRISES INC. (Krystal Coach)	1992 À 2008 Limousines sur Lincoln (4 & 5 portes seulement). Maximum: 120" extension. 1992 À 2008 Limousines sur Cadillac (4 portes seulement). Maximum: 130" extension 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion. Maximum: 140" extension. 2004 À 2008 Limousines/autobus sur Lincoln Navigator. Maximum: 140" d'extension. 2007 ET 2008 Limousines/Autobus Expedition, Maximum 140" d'extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
LCW AUTOMOTIVE CORP	1993 et modèles plus récents de limousines Lincoln. Maximum: 120" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	1993 et modèles plus récents de Limousines Cadillac, Maximum 130" extension 2002 et modèles plus récents de limousines Ford Excursion. Maximum: 120" extension. 2004 À 2007 Limousines/autobus Lincoln Navigator, Maximum: 140" d'extension		générales sur la page couverture.
ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER	1994 À 2008 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. 2002 À 2008 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension. 2007 ET 2008 Limousines/autobus Lincoln Navigator, Maximum 140" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
S & S / SUPERIOR / EUREKA / MILLER METEOR / LCW	1992 À 1999 Corbillards sur Buick, Cadillac Deville et Lincoln. Maximum: 31" extension. 1992 À 1999 Limousines sur Cadillac et Lincoln(4 et 6 portes). Maximum: 65" extension. 1997 À 1999 Limousines sur Cadillac (4 et 6 portes). Maximum: 100" extension. 1997 À 1999 Limousines sur Lincoln(4 et 6 portes), maximum: 120" extension 1998 ET 1999 Corbillards sur Ford Crown Victoria. Maximum: 17" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
TIFFANY COACHWORKS	1993 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion, maximum 140" d'extension	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
UNITED STATES COACHWORKS	1998 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. 2002 À 2005 Limousines sur Cadillac. Maximum : 130" extension.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE LIMOUSINES ET DE VÉHICULES FUNÉRAIRES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - AUTOCARAVANES

AUTOCARAVANES CLASSE A & CLASSE C

Note: Une autocaravane de classe "C" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autocaravane aura donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Une autocaravane de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AIRSTREAM INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ALFA LEISURE	2003 et modèles plus récents de classe A.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 5 - AUTOCARAVANES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
BARTH INC.	1992 À 1996 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
BEAVER COACHES INC.	1992 À 2001 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
BLUE BIRD BODY CIE.(BLUE BIRD CORP. WANDERLODGE)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BRUCE COACH INC.	1997 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
CHAMPION MOTOR COACH INC.	1992 À 1996 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
COACHMEN INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
COBRA INDUSTRIES INC.	1992 À 1996 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
COUNTRY COACH LLC	2004 et modèles plus récents Allure 2004 et modèles plus récents Inspire 2004 et modèles plus récents Intrigue 2004 et modèles plus récents Magna 2004 et modèles plus récents Affinity 2004 et modèles plus récents construits sur un châssis Prévost 2007 et modèles plus récents Tribute	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales.
CRAFT PRODUCTS INC.	1992 À 1995 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
DAMON CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
DYNAMAX CORP.	2002 et modèles plus récents de classe C.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FIRAN MOTOR COACH INC.	1992 À 1998 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FLEETWOOD ENTERPRISES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
FOREST RIVER INC.	1998 et modèles plus récents de classe A. 2002 et modèles plus récents de classe C.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FORETRAVEL INC.	Tous les modèles		Voir les explications générales sur la page couverture.
FOUR WINDS INTL CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
GENERAL COACH UNE DIVISION DE	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur

SECTION 5 - AUTOCARAVANES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CITAIR INC.			la page couverture.
GEORGIE BOY MFG. INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
GLENDALE RECREATIONAL VEHICLE UNE FILIALE DE FIRAN CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
GULF STREAM COACH INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HAULMARK	2007 et modèles plus récents d'autocaravanes de classe "C"		
HOLIDAY RAMBLER	1993 et modèles plus récents Imperial classe A.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
JAYCO INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KIBBI, INC.	1997 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
LIBERTY COACH	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
MALLARD COACH CIE. INC.	1992 À 1996 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MARATHON COACH, INC.	1997 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MONACO COACH CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
MONACO COACH CORP. FILIALE BEAVER COACH	2002 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MONACO COACH CORP. FILIALE HOLIDAY RAMBLER	1993 et modèles plus récents de classe A. 2002 et modèles plus récents de classe C.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MONACO COACH CORP. FILIALE SAFARI COACH	2002 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
NATIONAL RV INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
NEWEL COACH CORP.	1999 et plus récents, Modèles Classe A	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
NEWMAR CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
NRC MODIFICATIONS INC.	1998 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ODESSA	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
REXHALL IND.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 5 - AUTOCARAVANES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ROCKWOOD INCORPORATED	1992 À 1996 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ROYAL COACH PAR MONACO INC.	Tous les modèles classe A.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
R-VISION, INC.	2000 et plus récents, modèles classe A 2001 et plus récents, modèles classe C.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
SAFARI MOTOR COACHES INC.	1992 À 1999 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
SHASTA INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
SPORTSCOACH CORP. OF AMERICA	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
THOR INDUSTRIES WEST	1992 À 1998 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TIFFIN MOTOR HOME INC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRAILWAGON INCORPORATED	Tous les modèles classe C	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TRAVEL SUPREME, INC.	2001 et plus récents, modèles classe A.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TRIPLE E CANADA LTD.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
VAN AMERICAN INC.	1992 À 1996 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
VANGUARD INC.	2003 À 2006 Modèles classe C sur châssis tronqué Ford.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
VANTARE INTL. INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WINNEBAGO INDUSTRIES INC.	1993 et modèles Rialta plus récents (voir notes). Et tous les autres modèles à l'exception des modèles indiqués dans la colonne des inadmissibles.	1992 À 1994 tous les modèles autos caravane Macromini Warrior et Spirit classe C sur châssis Toyota.	Voir les explications générales sur la page couverture. Les feux de gabarits doivent être déplacés sur les modèles Rialta.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "A" ET "C" QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - AUTOCARAVANES

CLASSE B

Note: Une autocaravane de classe "B" est fabriquée à partir d'une fourgonnette. FOURGONNETTE DE CAMPING - aussi connue sous le nom d'autocaravane de classe "B". Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, sièges modifiés, toilette, cuisine, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GREAT WEST VAN CONVERSIONS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HOME & PARK MOTORHOMES	1992 À 2007 Tous les modèles. Pour certains modèles 2007, et pour les modèles 2008 et plus récents, voir Roadtrek Motorhome Inc. (Home and Park Motorhomes porte maintenant le nom de Roadtrek Motorhomes Inc.)		Voir les explications générales sur la page couverture.
ISLANDER R.V. MANUFACTURING LTD.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KNIGHTHILL AUTOMOTIVE LTD.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LEISURE TRAVEL VANS (1999) LTD.	1999 (mai 1999) et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PLEASURE WAY INDUSTRIES LTD.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ROADTREK MOTORHOMES INC.	2007 et tous les modèles plus récents.		Voir la section des explications générales.
VANTAGE VANS INCORPORATED	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WINNEGAGO INDUSTRIES INC.	Les modèles Eurovan de camping.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "B" QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS: véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
Fabricants domestiques et étrangers	Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 (sauf ceux	2005 Modèles GMC Jimmy et Chevrolet Blazer munis d'une	Voir la section des explications générales. MERCEDES-BENZ: Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007
(suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<p>d'origine de véhicules de tourisme à usages multiples. Ex: fourgonnettes, mini-fourgonnettes, jeeps, certains véhicules 4 x 4 et véhicules sport utilitaires.</p>	<p>qui figurent dans la colonne des inadmissibles) de véhicules de tourisme à usages multiples qui ont été certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine au moment de l'assemblage principal et qui n'ont pas subi de transformations autres que des réparations normales.</p> <p>VOIR NOTES</p> <p>General Motors: Pour les lettres de rappel, voir la colonne des notes</p> <p>VOLVO: Voir notes</p> <p>MERCEDES-BENZ: Voir notes.</p>	<p>traction à deux roues.</p>	<p>DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien. Veuillez contacter le fabricant à l'adresse suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains et pour de plus amples informations. Transports Canada devrait recevoir des clarifications supplémentaires de la part de Mercedes-Benz Canada sous peu.</p> <p>BMW: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.</p> <p>VOLVO: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants Volvo au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules Volvo des États-Unis.</p> <p>GENERAL MOTORS: Le fabricant a informé TC que pour faire la demande d'une lettre de rappel, les importateurs doivent communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada.</p>

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS: véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

Voir section des explications générales, paragraphe #9 pour les détails.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACURA	2007 ET 2008 Tous les modèles. 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
AUDI	2008 ET 2009 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
BMW	2008 ET 2009 Tous les modèles (Voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.
CHRYSLER / PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP	2008 Tous les modèles. 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des explications générales.
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FORD MERCURY / LINCOLN	2008 Escape 2008 Explorer Sport Trac 2008 Explorer 2008 Expedition 2008 Free Style 2008 Taurus X 2008 Edge 2008 Modèle Econoline E-150 familial si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E11), (E31)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9.

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	ou (S31). [SIE] (voir notes) 2008 Econoline: Tous les autres modèles si équipés du Système Anti-vol Securilock de Ford. 2009 Tous les modèles		
GENERAL MOTORS / SATURN	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir notes) 2009 Chevrolet Trailblazer MPV [SIE] (Voir notes) 2009 GMC Envoy MPV [SIE] (Voir notes) 2009 Hummer H3 MPV [SIE] (Voir notes) 2009 Tous les autres modèles.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
HONDA / ACURA	2007 ET 2008 Tous les modèles. 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
HYUNDAI	2007 À 2009 Tous les modèles. [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
KIA	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir notes) 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
LAND ROVER	2008 ET 2009 Tous les modèles. (VOIR NOTES)		Voir la section des explications générales. Le fabricant a avisé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être complétées par un concessionnaire Land Rover Canada autorisé. Le fabricant a aussi indiqué que lorsque les modifications et tous les rappels sont complétés, votre concessionnaire Land Rover local vous remettra une lettre officielle de rappel de Land Rover Canada. Veuillez contacter un concessionnaire Land Rover Canada autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Une liste des concessionnaires Land Rover est disponible à l'adresse suivante: http://www.landrover.ca (veuillez sélectionner la langue de votre choix et ensuite cliquer sur "trouvez un concessionnaire").
LEXUS			VOIR TOYOTA
LINCOLN	2008 ET 2009 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
MAZDA	2008 Tous les modèles. 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
(suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MERCEDES-BENZ # (voir notes)	2008 ET 2009 Tous les modèles. (Voir note 1)		<p>Voir la section des explications générales.</p> <p>NOTE 1: Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien. Veuillez contacter le fabriquant à l'adresse suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains et pour de plus amples informations.</p> <p>Transports Canada devrait recevoir des clarifications supplémentaires de la part de Mercedes-Benz Canada sous peu.</p> <p>#: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.</p>
MERCURY			VOIR FORD
MITSUBISHI	2007 ET 2008 Tous les modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2009 Endeavor 2009 Outlander		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
NISSAN / INFINITI	2007 ET 2008 Infiniti FX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Infiniti FX45, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Nissan Rogue, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 Murano, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] 2008 EX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] 2008 Infiniti QX56 2008 Quest 2008 Pathfinder 2008 Armada 2008 XTerra 2009 Tous les modèles		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
PLYMOUTH			VOIR CHRYSLER
PORSCHE	2008 ET 2009 Cayenne 2008 ET 2009 Cayenne S 2008 ET 2009 Cayenne GTS 2008 ET 2009 Cayenne Turbo 2008 ET 2009 Cayenne Turbo S		Voir la section des explications générales.
SAAB	2008 9-7X [SIE]		Voir la section des explications générales.

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2009 Saab 97X		[SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9.
SATURN			Voir General Motors / Saturn
SUBARU	2007 ET 2008 Tous les modèles Forester, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Tribeca 2008 Outback 2009 Tous les modèles		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
SUZUKI # (voir notes)	2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir notes) 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
TOYOTA / LEXUS	2007 ET 2008 Sequoia, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Landcruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 FJ Cruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Sienna, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 RAV4 (modèles sport et de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 RAV-4 Limited 2008 Highlander Sport 2008 Highlander HV 2008 4Runner 2008 Highlander Limited 2008 Highlander (modèle de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2009 Tous les modèles Toyota (voir note 1) LEXUS 2007 ET 2008 modèle LX570, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 GX 470 2008 RX 400h 2008 ET 2009 RX 350 2008 Scion XB, si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (Voir notes) 2009 Tous les modèles Lexus (Voir note 1)	Tous les autres modèles sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009.
VOLKSWAGEN	2008 ET 2009 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
VOLVO	2008 ET 2009 Tous les modèles (voir note 1)		Voir la section des explications générales. Note 1: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>rappel de Volvo Canada.</p> <p>Veillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veillez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants Volvo au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules Volvo des États-Unis.</p>

SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES - Véhicules adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, siège du conducteur spécialement adapté, contrôles manuels, plate-forme d'accès, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ASSOCIATED ROLLX VAN	2004 et plus récents, Dodge Caravan/Daimler Chrysler Town et Country avec plancher abaissé permettant l'accès aux fauteuils roulants. 2004 et plus récents Ford Econoline E-250 6" ou 8", avec plancher abaissé permettant l'accès aux fauteuils roulants.	Tous les autres véhicules adaptés.	<p>Voir les explications générales sur la page couverture.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>
CREATIVE CARRIAGE INC.	1997 (1er janvier, 1997) et véhicules adaptés plus récents, fabriqués sur fourgonnettes et mini-fourgonnettes Chrysler. Voir notes.	Tous les autres véhicules adaptés.	<p>Voir les explications générales sur la page couverture.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>
RICON CORPORATION	1995 (1er octobre, 1995) et véhicules adaptés plus récents, fabriqués sur mini-fourgonnettes Ford et Chrysler. Voir notes.	Tous les autres véhicules adaptés.	<p>Voir les explications générales sur la page couverture.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>
THE BRAUN CORPORATION	1995 (1er octobre 1995) et véhicules adaptés plus récents, fabriqués sur mini-fourgonnettes Ford et Chrysler. Voir notes. 2000 et modèles plus récents Ford Series-E 2004 et modèles plus récents Dodge	Tous les autres véhicules adaptés.	<p>Voir les explications générales sur la page couverture.</p> <p>L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.</p>

SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Sprinter 2005 et modèles plus récents de mini-fourgonnettes GM et Buick 2002 À 2005 Mini-fourgonnettes GM Venture 2005 et modèles plus récents de mini-fourgonnettes Dodge / Chrysler 2004 et modèles plus récents de mini-fourgonnettes Toyota Sienna 2004 À 2006 Scion xB		

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VÉHICULES MODIFIÉS POUR PERSONNES HANDICAPÉES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE

FOURGONNETTES DE VOYAGE (ou conversion) - les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur sur mesure, fenêtres panoramiques, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
928926 ONTARIO INC.	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
CLASSIC VAN CONVERSION & ACCESSORIES	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
COACHMEN INDUSTRIES, INC.	1994 À 2008 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
ECLIPSE	2003 À 2008 modèles sur fourgonnette Dodge Caravan seulement. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
ELK ENTERPRISES	1992 À 2008 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
EXPLORER VAN CO.	1994 À 2008 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales.

SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			[SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
GLAVAL CORPORATION	1992 À 2008 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (see notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
MARK III INDUSTRIES	1995 À 2006 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales.
REGENCY CONVERSIONS	1998 et modèles plus récents. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
STARCRAFT CORPORATION	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE FOURGONNETTES DE VOYAGE (OU CONVERSION) QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 6 - AUTOBUS

Un autobus de classe "c" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autobus portera donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Un autobus de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
BLUE BIRD BUS	Tous les modèles		Voir les explications générales sur la page couverture.
CABLE CAR CLASSICS, INC.	2001 et modèles plus récents de Trolley Golden Gate.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
CHAMPION BUS INC. (CHAMPION MOTOR COACH)	1991 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné). Tous les modèles sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné). 1991 et modèles plus récents sur châssis Freightliner. 1996 et modèles plus récents sur châssis Spartan. 1998 à 2001 Navistar 3400 chassis. 2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse. 2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560.		
CHRYSLER CANADA	Autobus avec un maximum de 15 occupants.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
COLLINS BUS CORPORATION	Juin 1991 et modèles plus récents de Savannah, Civitran & Diplomat sur châssis Ford.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
CRAFTSMEN LIMOUSINE S/N JMRL SALES & SERVICE, INC.	2000 et modèles plus récents sur châssis Freightliner MB55 entre 24 à 30 passagers seulement. 2004 et modèles plus récents sur châssis Ford F650, maximum de 24 à 30 passagers. 2004 et modèles plus récents sur châssis Freightliner XB.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
DAIMLER BUSES NORTH AMERICA	Setra séries 400 Mars 2002 et modèles plus récents SLF 200 et CL.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
DIAMOND COACH CORPORATION	1995 à 2000 modèles VIP & MB 200.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
DINA AUTOBUSES S.A.de C.V.	1996 et plus récents, modèles Viaggio 1000	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
DOUBLE "K" INC. pour TROLLEY ENTERPRISES INC.	1997 et plus récents, modèles Trolley Bus sur châssis du Freightliner XB20RDX.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ELDORADO NATIONAL KANSAS	Août 1991 et modèles plus récents de Aerotech & Hawk, Aero XT et Aerolite fabriqués sur châssis Ford. 1997 et plus récents, modèles Aero Elite sur châssis Navistar. 1998 et plus récents, modèles Aerotech sur châssis Chevrolet GM T600.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ELDORADO NATIONAL CALIFORNIA	1993 et plus récents, modèles Escort "RE", pnbv 18,500 à 22,500 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 35pi. munis de freins à air, pnbv 26,500 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 37 pi. munis de freins à air, pnbv 29 000 lbs. 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE " 29pi. munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs. 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE" 32pi. Munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs sur châssis Eldorado. 1993 et plus récents, modèles Escort FE-20' sur châssis Chevrolet P30, pnbv 12,300 lbs à 14,800 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort FE-23' et 25' sur châssis GM P30, pnbv 12,300 lbs. 1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner,	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>pnbv 16,000 lbs à 19,000 lbs.</p> <p>1993 et plus récents, modèles "MST" 26 sur châssis Chevrolet P30, pnbv 16,500 lbs.</p> <p>1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner MB.</p> <p>1993 et plus récents, modèles Squire sur châssis Oshkosh, pnbv 10,300 lbs.</p> <p>1993 et modèles plus récents E-Z Rider.</p>		
ELDORADO NATIONAL MICHIGAN	1997 et modèles précédents de Elf sur châssis Ford.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
EOBUS GMBH STUTTGART GERMANY	1996 à 2001 modèles S217 et tous les modèles 400 et S417.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FORD MOTOR COMPANY	Autobus avec un maximum de 15 occupants.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FLXIBLE BUS (GRUMMAN FLXIBLE CORPORATION)	1979 à 1983 Modèles # 870.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
GENERAL COACH OF AMERICA	<p>1995 et modèles précédents Elf (construits au Canada).</p> <p>1998 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné).</p> <p>1998 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 15 050 lbs (sans essieu traîné).</p> <p>1998 et modèles plus récents sur châssis Freightliner.</p> <p>1998 et modèles plus récents sur châssis Spartan.</p> <p>1998 à 2001 tous les modèles 3400 sur châssis Navistar.</p> <p>2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse.</p> <p>2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200.</p> <p>2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560.</p>	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
GENERAL MOTORS CORPORATION	<p>Autobus avec un maximum de 15 occupants.</p> <p>GMC Newlook fabriqués au Canada.</p> <p>GMC Classic fabriqués au Canada.</p>	Tous les modèles GM RTS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
GOSHEN COACH CORP.	<p>1992 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière simples, pnbv maximum 9,600 lbs. (sans essieu porteur).</p> <p>1992 et autobus plus récents sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 11,500 lbs (sans essieu porteur).</p> <p>Tous les autobus, sur châssis tronqué ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 14,050 lbs (sans essieu porteur).</p> <p>Tous les autobus, sur châssis tronqué Ford E550 à roues arrière jumelées (sans essieu porteur).</p> <p>2001 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Chevrolet 3500. pnbv maximum 12,300 lbs.</p> <p>1997 et autobus plus récents, sur châssis Freightliner MB55 et</p>	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	châssis MB45. 1997 et autobus plus récents, sur châssis GM. 1998 et autobus plus récents, sur châssis Spartan. 1999 et autobus plus récents, sur châssis Workhorse. 2001 et autobus plus récents, 3200 & 3400 sur châssis International Truck and Engine Corporation (Navistar).		
IC CORPORATION	2003 et modèles plus récents sur châssis International, avec pnbv 10,000lbs (4536kg) et plus.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
KRYSTAL ENTERPRISES, INC. (KRYSTAL KOACH INC.)	1998 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford F450. 1999 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford E450 et de Ford F550. 1991 à 2005 modèles Ford Excursion, 120' à 140' d'extension. 2000 et modèles plus récents sur châssis International.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
METROTRANS CORPORATION	Mai 1992 à 1999 modèles Classic fabriqués sur châssis Ford. 1996 à 1999 modèles Eurotrans sur châssis Spartan.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MOTOR COACH INDUSTRIES "MCI" TRANSPORTATION MANUFACTURING CORP. "TMC"	Tous les modèles "MCI". Tous les modèles "TMC" sauf modèles "RTS".	Tous les modèles "RTS".	Voir les explications générales sur la page couverture.
NEW FLYER INDUSTRIES	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
NOVABUS CORPORATION	Juin 1997 et modèles plus récents "RTS". Tous les modèles Classic et Nova LFS.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ONTARIO BUS INDUSTRIES INC. (BUS INDUSTRIES OF AMERICA)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ORION BUS INDUSTRIES INC.	1995 et modèles plus récents. Tous les autobus Orion VII avec le système de ceinture de sécurité à 2 points.	Tous les autres modèles.	
PREVOST CAR INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
SETRA	Tous les modèles séries 200.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
SONIC ENGINEERING LTD.	Trolley bus.	Tous les autres modèles.	Voir les explications

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			générales sur la page couverture.
STARCRAFT BUS AND MOBILITY DIVISION OF FOREST RIVER	Autobus sur fourgonnette tronquée Ford E350 à roues arrière jumelées, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu Traîné). Autobus sur fourgonnette tronquée Ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné). Autobus sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné).	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
STARCRAFT AUTOMOTIVE GROUP, INC.	2000 et 2001 autobus adaptés, pnbv de plus de 10 000 lbs, sur châssis Ford (plancher surbaissé Elf). 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 11 500 lbs (sans essieu porteur). 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 14 050 lb (sans essieu porteur). Autobus 2001 sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné). 2001 et modèles plus récents de fourgons accessibles par fauteuil roulant avec un plancher surbaissé pour entrée latérale sur Chevrolet Venture ou Pontiac Transport.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
SUPREME CORPORATION	Avril 1991 et modèles plus récents de Startrans et Senator fabriqués sur châssis Ford. 2000 et autobus plus récents sur châssis Freightliner faits sur commande. 2003 autobus sur châssis tronqué GMC à roues arrière jumelées, pnbv maximum 12,300 lbs.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TERRA TRANSIT TURTLE TOP	1996 à 2001 modèles Terra transit 1 bâtis sur châssis Ford. Maximum 14,050 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis Ford E-450, jusqu'à 14,050 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C3500, jusqu'à 12,300 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C4500, jusqu'à 17,500 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C5500, jusqu'à 26,500 lbs. 2005 et modèles plus récents Odyssey XL bâtis sur châssis General Motors C4500 & C5500 2005 et modèles plus récents Van Terra bâtis sur châssis Ford E350 PNBV 10,000 lbs et plus 2005 et modèles plus récents Terra Transport bâtis sur châssis General Motors C3500 DRW 2005 et modèles plus récents Limo Coach bâtis sur châssis Ford E450 ou General Motors C5500 2005 et modèles plus récents Odyssey MPV bâtis sur châssis Ford E450 ou General Motors C3500 DWR 2005 et modèles plus récents Odyssey XL MPV bâtis sur châssis General Motors C4500 & C5500 2005 et modèles plus récents Van Terra MPV bâtis sur châssis Ford E350 DRW ou General Motors C3500 DRW	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
THE SULLY CORPORATION	1998 et modèles plus récents de Commtrans sur chassis Ford.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
THOMAS BUS	Tous les modèles.		Voir les explications

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			générales sur la page couverture.
THOMAS DENNIS CO. LLC.	Mars 2002 et modèles précédents de SLF 200 & CL Prior.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
THOMPSON COACH	2007 et modèles plus récents "Classe A"	Tous les autres modèles	Voir les explications générales sur la page couverture.
U.S. BUS	1996 à 2002 modèles Sturdy bus sur châssis Ford.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
VAN HOOL	1996 et modèles plus récents T840, T845. 1997 et modèles plus récents T940, T945. 1998 et modèles plus récents T2140 et T2145. 2002 et modèles plus récents C2045.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
VULCAN COACH CORPORATION	1999 et modèles plus récents sur châssis Prevost.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 7 - AUTOBUS SCOLAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AUTOBUS GIRARDIN INC.	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
BLUE BIRD BODY CO. USA CANADIAN BLUE BIRD	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
IC CORPORATION	Modèles 2003 et plus récents fabriqués avant Avril 2007 sur châssis International, avec pnbv 10,000lbs (4536kg) et plus.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
LES ENTREPRISES MICHEL CORBEIL	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.		Voir les explications générales sur la page couverture.
THOMAS BUILT BUSES LTD.	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.		Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 7 - AUTOBUS SCOLAIRES (suite)

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS SCOLAIRES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES

Incluant les mobylettes et les scooters (Voir Section 9 pour les motocyclettes à usage restreint)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
APRILIA SPA	2000 Aprilia RSV Mille 1000 2003 Coponord 1000, SR50 (LSM). 2004 Scarabeo 50, SR50 (LSM), ETV 1000 Caponord, RSV Mille R, RSV Mille R Factory, Mojito 150, Atlantic 200, Scarabeo 500. 2008 Scarabeo 50 2005 À 2007 Aprilia SR50 2008 Aprilia RSV 1000 R	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
BMW	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BOSS HOSS CYCLE INC.	1995 À 2006 Tous les modèles. 2000 À 2006 Tryke (3 roues). 2006 BHC-3 ZZ4, BHC-3 502	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
BUELL	1995 À 2006 Tous les modèles	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
CRONO MOTORCRAFT / DERBI	2001 ET 2002 Modèles QM50 QT & QM. 2001 ET 2002 Modèles Predator, Atlantis & Revolution de Derbi. 2003 Modèles GP1, Atlantis, Boulevard, GPR de Derbi. 2004 Modèles GP1, Boulevard, GPR. 2005 Modèles Derbi Atlantis City 50 LSM & Derbi Atlantis Bullet 50 LSM GRP 2006 Modèles Derbi Atlantis City 50 & Derbi Atlantis Bullet 50. 2006 ET 2007 Modèles Derbi Boulevard 150. 2008 Derbi Bullet 50	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
DUCATI	1992 ET 1993 Modèles 750ss. 1992 À 1997 Modèles 748, 750 sport, M750, 851 sport, 888 sport, 900 super sport, 900 Elefant, M900, 907 I.E. Paso & 916. 1998 Modèles 916, 748, M750, M900, 900SS/CR & ST2. 1999 ET 2000 Modèles SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, ST2 & ST4. 2001 Modèles SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, ST2, ST4, M600, V2/750S & Hyper Monster. 2002 À 2007 Tous les modèles. VOIR NOTES.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture. 2008 modèles, veuillez communiquer avec Ducati North America afin de déterminer si le véhicule est admissible pour l'importation au Canada.
EVT TECH	2003 À 2006 Modèles EVT 168 & EVT 4000E, LSM.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
HARLEY DAVIDSON # (voir notes)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture. #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.
HONDA	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
INDIAN MOTORCYCLE COMPANY	1999 À 2004 Modèles Spirit, Scout & Chief.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
KAWASAKI	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KTM	2003 Modèles 640 LC4 Supermoto, 640 LC4 Adventure, 640 LC4 Enduro & 640 Duke. 2004 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE, 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2005 ET 2006 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE (LC4), 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2006 Modèles 950 SUPERMOTO (LC8) 2007 Modèles 400 EXC, 450 EXC, 525 EXC, 640 ADVENTURE, 950 SUPERMOTO, 950 SUPER ENDURO, 990 ADVENTURE, 990 ADVENTURE S & 990 SUPER DUKE	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MOTO GUZZI	1993 Modèles California III, 1000CC & Sport 1000CC. 1993 À 1995 Modèles Daytona. 1994 ET 1995 Modèles Guzzi 1100 SPIII, Strada 1100, 1100S, & California III. 2000 À 2002 Modèles V11 sport, Quota 1100 ES, California "Jackal" & California Special. 2003 Modèles V11 sport, Le Mans, California Stone, California Special sport, California EV. 2004 ET 2005 Tous les modèles.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PIAGGIO & C. S.P.A.	2002 À 2005 Vespa ET-2, LSM. 2004 ET 2005 Vespa ET-4. 2005 Grandturismo – 200CC. 2005 À 2008 Vespa PX150 2006 Vespa LX150 2005 À 2009 Piaggio BV250 2005 À 2009 Piaggio BV500 2005 À 2009 Piaggio X9 2005 À 2008 Piaggio Typhoon 2006 Vespa LX50 2006 Vespa GTS	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
POLARIS INDUSTRIES INC.	2000 À 2003 V92C 2003 CLASSIC CRUISER, TOURING CRUISER ET VICTORY VEGAS 2004 TOURING CRUISER, VEGAS, ARLEN NESS ET KINGPIN	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2005 Tous les modèles 2006 TOURING CRUISER, KINGPIN, VEGAS, VEGAS EIGHTBALL, HAMMER, VX ETNESS VX 2007 Victory		
SUZUKI # (voir notes)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture. #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.
TOMOS	1999 À 2002 Targa LX, Targa et Sprint. 2000 ET 2001 Bullet et TTLX.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TRIUMPH	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
YAMAHA	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE MOTOCYCLETTES (incluant les mobylettes et les scooters) QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 9 - MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT

LES FABRICANTS DE	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
VÉHICULES TOUT TERRAIN À 3 ROUES (VTT) DE MOINS DE QUINZE (15) ANS.		AUCUN N'EST ADMISSIBLE.	
VÉHICULES TOUT TERRAIN À 4 ROUES (VTT)	Voir Notes.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115. Les véhicules fabriqués après le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.
MOTOCYCLETTES DE COMPÉTITION	TOUS LES MODÈLES.		Voir les explications à la page 4 -Dans la Section 2 Général.
TOUTES AUTRES MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT	Voir Notes.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.

SECTION 9 - MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT (suite)

LES FABRICANTS DE	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
(comprend la majorité des motocyclettes miniatures de style «pocket bike», «mini-bike», et les motocyclettes conçues pour usage hors-route.)			Les véhicules fabriqués après le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.

SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS

Véhicules ambulanciers - Véhicules d'urgence pour le transport de personnes requérant des soins médicaux. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur adapté, etc. Les unités de type I sont fabriqués à partir d'un châssis-cabine sur lequel est monté un fourgon modulaire. Les unités de type II sont fabriqués sur des fourgonnettes Ford, GM ou Chrysler, avec un Poids Nominal Brut du Véhicule (PNBV) de moins de 4536 kg, tel qu'indiqué sur l'étiquette de conformité. Les unités de type III sont fabriqués à partir d'une fourgonnette tronquée sur laquelle est installé un fourgon modulaire.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED RESPONSE	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir les explications générales sur la page couverture.
BRAUN INDUSTRIES INCORPORATED	1998 et modèles plus récents de type I et III.	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir les explications générales sur la page couverture.
CRESTLINE COACH LTD.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
LES PLASTIQUES FLEXIBULB INC.	Type I et III. (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MALLEY INDUSTRIES INC.	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MCCOY MILLER	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III. 1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MEDTEC AMBULANCE CORPORATION	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type II fabriqués sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
NOVACENTRE TECHNOLOGIE LTÉE	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES	Voir les explications

SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		AMBULANCIERS.	générales sur la page couverture.
PAUL DEMERS & FILS INC.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PRIDE BODIES LTD.	1999 (1er octobre 1999) et plus récents de type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PROFESSIONAL COMPONENTS LTD.	2000 (1er janvier 2000) et plus récents de type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PROTEK BODIES LTD.	Type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ROAD RESCUE	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TRI-STAR INDUSTRIES LTD.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
TVR TECHNOLOGIES INC.	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
WHEELED COACH	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III (voir notes). 1998 (1er août 1998) et plus récents de type II, modèles Crusader (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.
WILCOX BODIES	Type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS.	Voir les explications générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AMBULANCES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS (Voir la liste des exceptions), FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10

LES EXCEPTIONS SONT:

- a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire (ex. remorque de camping);
- b) des remorques à châssis surbaissé (ex. remorque pour bateau, remorque pour chevaux ou bétail); et
- c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. La liste qui suit fait mention des fabricants dont les remorques sont conformes avec la norme CMVSS 223, dispositif de protection arrière.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED WELDING & MANUFACTURING INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ALLOY CUSTOM PRODUCTS	Tous les modèles	ST 79, St 9, ST 10	Voir les explications générales sur la page couverture.
ALUMINUM CARGO TRAILERS, INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BARRETT TRAILERS, INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BEALL TRAILERS OF CALIFORNIA, INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BEHNKE ENTERPRISES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BENSON INTERNATIONAL	Tous les modèles		Voir la section des explications générales.
BISON MANUFACTURING, LLC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
CHAPARRAL MANUFACTURING INC	Tous les modèles	Classic FB-1 Classic CD-1	Voir les explications générales sur la page couverture.
CHEETAH CHASSIS CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
CORNELIUS MFG. (CORN PRO)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
COTTRELL, INC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
DAKOTA MFG. CO. INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
DAKOTA TRAILER MANUFACTURING INC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
EAGER BEAVER	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
EAST MANUFACTURING CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS (Voir la liste des exceptions), FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
EVACO ACQUISITION CORP., INC. (SUPERLINE TRAILERS)	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
FAB TEC INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
FEATHERLITE MFG. INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
FONTAINE TRAILER COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
FRIESEN WELDING	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
GREAT DANE TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
GROUND HEATERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
H & H TRAILER CO.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HACKNEY / UNE FILIALE DE SPECIALIZED VEHICLES CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HALLIBURTON COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HAULMARK IND. INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
HAWKEYE LEISURE TRAILERS LIMITED D.B.A HLT LIMITED	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HEIL TRAILER INTERNATIONAL	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HILLSBORO INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HOMESTEADER INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KANDI KOUNTRY EXPRESS LTD, DBA TOWMASTER TRAILERS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KENTUCKY MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
LEDWELL & SON ENTERPRISES	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LOAD KING - UNE FILIALE DE CMI TEREX	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LUFKIN INDUSTRIES, INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS (Voir la liste des exceptions),
FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION
ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des
explications générales, paragraphe #10 (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MANAC TRAILERS USA, INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
MERRITT EQUIPMENT CO.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
MGS INCORPORATED	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
M.H. EBY INC.	Tous les modèles		Voir la section des explications générales.
NELSON MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
NEWMAR CORPORATION (95745)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
PALMER MACHINE WORKS INC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
PETERSON PACIFIC CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
PITTS ENTERPRISES INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
PLAY-MOR TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
POLAR TANK TRAILER INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
REINKE MANUFACTURING COMPANY INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ROAD SYSTEMS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ROGERS BROTHERS CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
SKYLINE R.V. CORP	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
SNAKE RIVER TRAILER COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
STAR TRAILERS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
STOUGHTON TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
STRICK CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TALBERT MANUFACTURING INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS (Voir la liste des exceptions), FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
TEREX LOAD KING	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
THE CHARLES MACHINE WORKS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TIMPTE INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRAIL KING INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRANSCRAFT CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRINITY TRAILER MFG. INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
TRUCK EQUIPMENT SERVICE COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
UTILITY TRAILER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
VALLEY TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
VANGUARD NATIONAL TRAILER CORPORATION	<i>Tous les modèles</i>		<i>Voir la section des explications générales</i>
VERMEER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WABASH NATIONAL CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WALKER STAINLESS EQUIPMENT CO.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
WESTERN TRAILER CO.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WESTMOR INDUSTRIES LLC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WILSON TRAILER COMPANY (SIOUX CITY, IOWA)	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
WISDOM INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WITZCO TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
X-L SPECIALIZED TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

**SECTION 12 - CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE
2007**

Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule, sont inadmissibles.

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CHRYSLER / PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP	2008 Camion Dodge Dakota. [SIE] (voir notes) 2008 Tous les autres modèles.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des explications générales.
FORD MERCURY	<p>MODÈLES ECONOLINE: 2008 E-150 familiale si les positions 5, 6, et 7 sont (E11), (E31) ou (S31). [SIE](voir notes) 2008 E 150, E-250 et E350 Cargo vans si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E14), (E24), (S24), (E34), ou (S34). [SIE](voir notes) 2009 Ford E-150, [SIE] Voir notes 2009 Ford E-250, [SIE] Voir notes 2009 Ford E-350, [SIE] Voir notes Tous les autres modèles Econoline si équipés du Système d'immobilisation Anti-vol Securilock de Ford.</p> <p>MODÈLES F-SUPER DUTY: 2008 F-250 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F20) et (F21). [SIE] (voir notes) 2008 F-250 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (X20) et (X21). [SIE] (voir notes) 2008 F-250 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W20) et (W21). [SIE] (voir notes) 2008 F-350 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F30) et (F31). [SIE] (voir notes) 2008 F-350 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6, et 7 du NIV sont (X30) et (X31). [SIE] (voir notes) 2008 F-350 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W30) et (W31). [SIE] (voir notes) Tous les autres modèles si équipés du Système Anti-vol Securilock de Ford. 2009 Ford F-250 [SIE] Voir notes 2009 Ford F-350, [SIE] Voir notes</p>		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
GENERAL MOTORS / SATURN	2008 Tous les modèles. [SIE] (voir notes) 2009 Chevrolet Colorado [SIE] (voir notes) 2009 GMC Canyon [SIE] (voir notes) 2009 Hummer H3T [SIE] (voir notes) 2009 Tous les autres modèles.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
HONDA / ACURA	2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
LINCOLN	2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.

SECTION 12 - CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MAZDA	2008 Camions B-Series 2.3L. [SIE] (voir notes) 2008 Tous les autres modèles.		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
MERCEDES-BENZ	Voir notes.	Voir notes.	Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz et a indiqué que les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite
MERCURY			VOIR FORD
MITSUBISHI	2008 ET 2009 Raider [SIE] Voir notes		[SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. Voir la section des explications générales.
NISSAN / INFINITI	2008 Pick-up 2008 Titan 2009 Tous les modèles [SIE]		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
PLYMOUTH			VOIR CHRYSLER
TOYOTA	2007 ET 2008 Tundra, si fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Tacoma. [SIE] (voir notes)		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.
VOLVO	Tous les modèles		Voir la section des explications générales.

SECTION 13 - MOTONEIGES

TOUS LES FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MOTONEIGES	TOUS LES MODÈLES		L'étiquette de conformité ou l'étiquette du SSCC, ou une lettre du fabricant est nécessaire. Doivent s'enregistrer au programme du RVI.
MOTONEIGES DE COMPÉTITION	TOUS LES MODÈLES.		Voir les explications à la page 4 -dans la section 2 général.
TRAÎNEAUX DE MOTONEIGES	TOUS LES MODÈLES.		L'étiquette de conformité ou l'étiquette du SSCC, ou une lettre du fabricant n'est pas nécessaire. Doivent s'enregistrer au programme du RVI.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

48

SECTION 14 - VÉHICULES À BASSE VITESSE

Un véhicule à basse vitesse est alimenté par un moteur électrique qui ne produit aucune émission. Il est conçu pour rouler sur quatre roues, et peut atteindre un maximum de 40 km/heure sur une surface asphaltée et nivelée.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GLOBAL MOTORS / DAIMLER CHRYSLER	2000 et modèles Gem précédents, accompagnés d'une lettre de rappel sur le système de retenue. 2001 et modèles plus récents GEM	TOUS LES AUTRES MODÈLES.	Voir les explications générales sur la page couverture.
ZENN MOTOR COMPANY LIMITED	2008 et modèles plus récents.	Tous les autres modèles.	Voir la section des explications générales.

SECTION 15 - VÉHICULES ENDOMMAGÉS
IMPORTATION DE VÉHICULES ENDOMMAGÉS CONFORMES AUX NORMES AMÉRICAINES
 L'importateur doit soumettre un document valide "Certificate of Title" d'une autorité d'immatriculation d'un État américain.
Aux fins d'importation, il y a trois types de certificats de titre:
 1) réparable, etc., 2) rebut, etc., et 3) titre libre.

Véhicules de récupération - Le titre indique reconstruisable, réparable, etc.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE	ADMISSIBLE COMME PIÈCES	INADMISSIBLE
<p>Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE.</p> <p>On peut le déclarer comme "véhicule".</p>	<p>Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE ou INADMISSIBLE. On peut l'importer comme pièces en remplissant un Formulaire 3.</p> <p>Le statut d'un véhicule déclaré comme "DÉMONTÉ POUR LES PIÈCES" ne peut pas être changé. Ces véhicules ne pourront jamais être immatriculés.</p>	<p>Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme INADMISSIBLE.</p> <p>On ne peut pas le déclarer comme "véhicule", mais uniquement comme "pièces" en remplissant un Formulaire 3.</p>

Titre libre - Le titre indique libre.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE	ADMISSIBLE COMME PIÈCES	INADMISSIBLE
<p>Le titre indique "libre" Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE.</p> <p>On peut le déclarer comme "véhicule" ou "pièces".</p>	<p>Le titre indique "libre" Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. On peut l'importer comme pièces en remplissant un Formulaire 3.</p> <p>Le statut d'un véhicule déclaré comme "DÉMONTÉ POUR LES PIÈCES" ne peut pas être changé. Ces véhicules ne pourront jamais être immatriculés.</p>	<p>Le titre indique "libre". Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme INADMISSIBLE.</p> <p>On ne peut pas le déclarer comme "véhicule" ni "pièces". L'importation sera refusée.</p>

Pièces seulement - Le titre indique rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE	ADMISSIBLE COMME PIÈCES	INADMISSIBLE
<p>Le titre indique "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE.</p> <p>Ne peut pas être déclaré come "véhicule".</p>	<p>Le titre indique "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. Il doit être déclaré comme "pièces".</p> <p>Ne peut pas être déclaré comme "véhicule".</p>	<p>Le titre indique "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc.". Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme INADMISSIBLE. Il doit être déclaré comme "pièces".</p> <p>Ne peut pas être déclaré comme "véhicule".</p>

Vous pouvez communiquer avec le **Registraire des véhicules importés (RVI)** à l'adresse suivante:
Registraire des véhicules importés
405 The West Mall, Suite 400
Toronto, Ontario M9C 5K7
En Amérique du Nord: 1-888-848-8240 (ANGLAIS ET FRANÇAIS)
De l'extérieur de l'Amérique du Nord: (416) 626-1803
Site Internet: <http://www.riv.ca>
Courrier électronique: info@riv.ca

Vous pouvez communiquer avec **Transports Canada** à l'adresse suivante:
Transports Canada
Importation des véhicules
Tour C
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa ON K1A 0N5
Téléphone: DE L'INTÉRIEUR DU CANADA: 1-800-333-0371
DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA: (613) 998-8616
Télécopieur : (613) 998-4831
Site Internet: <http://www.tc.gc.ca>

Si vous avez des questions sur les exigences de l'**Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** vous pouvez vous adresser à :
Agence des services frontaliers du Canada
Système d'information automatisé des douanes (SIAD)
Tél.: (204) 983-3500 (ANGLAIS)
(506) 636-5064 (ANGLAIS)
(204) 983-3700 (FRANÇAIS)
(506) 636-5067 (FRANÇAIS)

Pour téléphoner sans frais **d'autres endroits au Canada** composez le **1-800-461-9999 (anglais) ou le 1-800-959-2036 (français)**. Vous pouvez également communiquer avec le bureau local des **services frontaliers du Canada**.
Les numéros de téléphone figurent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.